

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 10 mai 2021

CDCJ(2021)11

**COMITE EUROPEEN DE COOPERATION JURIDIQUE
(CDCJ)**

96^e réunion plénière
17 mai 2021

(par vidéoconférence)

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

Site internet du CDCJ www.coe.int/fr/web/cdcj/home
Adresse électronique du CDCJ : DGI-CDCJ@coe.int

Document préparé par le Secrétariat
Direction générale des Droits de l'homme et de l'Etat de droit - DGI

TABLE DES MATIÈRES

1. Ouverture de la réunion	3
2. Adoption de l'ordre du jour	3
3. Déclaration du/de la Président/e et du Secrétariat	3
i. Comité des Ministres	3
ii. Réunions du Bureau du CDCJ	3
4. Etat d'avancement	4
4.1 Mise en œuvre du plan d'action de Sofia (contribution écrite du CDCJ au rapport de la Secrétaire Générale) – tâche spécifique (ii).....	4
4.2 Apatridie : conférence internationale et réunions techniques - tâche spécifique (vii).....	4
5. Rétention administrative des migrants-Projet de rapport sur les conditions de rétention administrative des migrants et propositions de pistes possibles pour l'achèvement des travaux - tâche spécifique (ix)	5
6. Préparation du projet de programme et de budget du Conseil de l'Europe pour 2022-2025 – Echange de vues	5
6.a Actions et activités prioritaires du CDCJ pour 2022-2025.....	5
6.b Projet de futur mandat du CDCJ et de ses organes subordonnés.....	5
6.c. Consultations en cours sur les travaux des comités directeurs et ad hoc : révision en cours de la Resolution CM/Res(2011)24 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail.....	6
7. Divers	7
8. Date et lieu de la prochaine réunion.....	7
9. Approbation du rapport de réunion abrégé.....	7

1. Ouverture de la réunion

1. La 96^e réunion du Comité européen de coopération juridique (CDCJ, qui se tiendra par vidéoconférence le 17 mai 2021, sera ouverte par le président du CDCJ, M. João Arsénio de Oliveira (Portugal).
2. La liste des participants sera communiquée avant la réunion aux participants enregistrés et sera disponible sur le site internet du CDCJ après la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Le projet d'ordre du jour figure dans le document CDCJ(2020)OJ1 rev.

3. Déclaration du/de la Président/e et du Secrétariat

Points pour information

Action requise

- Prendre note de l'information fournie par le Président et le Secrétariat.

i. Comité des Ministres

4. Lors de leur 1400^e réunion du 31 mars 2021, les Délégués du Comité des Ministres ont pris note du rapport abrégé de la 95^e réunion plénière du CDCJ (document [CM\(2021\)36](#)¹), de l'étude de faisabilité d'un nouvel instrument juridique européen sur la profession d'avocat, et ont adopté des lignes directrices sur l'efficacité et l'efficacités des systèmes d'assistance judiciaire dans les domaines du droit civil et du droit administratif. Il était prévu que le projet de lignes directrices sur les mécanismes de règlement en ligne des litiges dans les procédures judiciaires civiles et administratives soit examiné par le Groupe de Rapporteurs sur la coopération juridique (GR-J) à sa réunion du 11 mai 2021 et éventuellement adopté par les Délégués du Comité des Ministres le 12 mai 2021. Le 6 mai, l'examen du projet de lignes directrices par le Groupe de Rapporteurs sur la coopération juridique (GR-J) a été reporté au 15 juin, en présence du Président du CDCJ qui aura un échange de vues avec le GR-J sur les réalisations du CDCJ au cours du biennium et sur les priorités futures. Il est envisagé que les lignes directrices soient adoptées par le Comité des Ministres lors de leur 1408^e réunion, le 30 juin, et publiées peu de temps après.

5. Des informations complètes sur ces décisions et d'autres décisions pertinentes que le Comité des Ministres a prises depuis la dernière réunion plénière du CDCJ sont disponibles sur le [site restreint](#) du CDCJ.

ii. Réunions du Bureau du CDCJ

6. Le Bureau du CDCJ s'est réuni à trois reprises depuis la dernière réunion plénière du CDCJ : réunion extraordinaire le 11 décembre 2020, 109^e réunion les 23-24 février 2021 et 110^e réunion les 20-21 avril 2021, toutes tenues par vidéoconférence. Les rapports de ces réunions ont été communiqués aux membres du CDCJ et mis également à disposition sur le site restreint (voir documents [CDCJ-BU\(2020\)13](#), [CDCJ-BU\(2021\)7](#) et [CDCJ-BU\(2021\)14](#)).

¹ Document [CDCJ\(2020\)8](#).

4. Etat d'avancement

4.1 Mise en œuvre du plan d'action de Sofia (contribution écrite du CDCJ au rapport de la Secrétaire Générale) – tâche spécifique (ii)

Point pour information

Action requise

- Prendre note de l'état d'avancement et des prochaines étapes.

7. Le CDCJ est invité à prendre note du projet de trame détaillée de la contribution écrite du CDCJ au rapport de la Secrétaire Générale sur l'état de la mise en œuvre du plan d'action pour renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire (« plan d'action de Sofia » que le Bureau a approuvé lors de sa 110^e réunion (20-21 avril 2021) – document ([CDCJ-BU\(2021\)9](#)). La préparation des projets d'éléments du rapport est réalisée par le Secrétariat avec l'appui d'un consultant indépendant, en prenant en compte les réponses reçues des Etats membres et des membres de la Conférence des OING (document [CDCJ-BU\(2021\)10](#)) ainsi que les travaux accomplis à ce jour par d'autres organes et comités du Conseil de l'Europe.

8. Le CDCJ est également invité à prendre note du fait que cette contribution n'empêche pas le Comité, conformément à son mandat d'identifier et d'examiner des défis nouveaux et émergents auxquels les États membres sont confrontés dans les domaines relevant de son expertise, notamment la justice et l'État de droit, dans le cadre du programme du prochain biennium (paragraphe 12 [CDCJ-BU\(2020\)13](#)). Il est prévu que le projet de rapport soit finalisé au courant du mois de juin et circulé pour commentaires avant sa soumission à la Secrétaire Générale pour considération. Il convient de noter que le projet de rapport devrait compléter les conclusions du rapport de la Secrétaire Générale sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit qui sera publié en mai 2021.

4.2 Apatridie : conférence internationale et réunions techniques - tâche spécifique (vii)

Point pour information

Action requise

- Saluer l'adoption par le Comité des Ministres du nouveau Plan d'action sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe (2021-2025) et prendre note des actions relevant du champ de compétence du CDCJ et des livrables attendus
- Prendre note de l'état d'avancement et des prochaines étapes.

9. Le 5 mai 2021, le Comité des Ministres a adopté le [Plan d'action](#) sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe (2021-2025), supervisé par le Représentant spécial de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés, l'Ambassadeur Drahoslav Štefánek. Le plan d'action prévoit notamment d'« élaborer des manuels opérationnels et des guides sur [...] les conditions d'accueil et de rétention ». Sous le pilier 2, il se réfère explicitement à la conférence internationale sur l'apatridie et aux réunions techniques sur l'apatridie prévues par le CDCJ et envisage des actions pour soutenir l'accès au droit et à la justice, les initiatives en faveur d'une justice adaptée aux enfants et les systèmes d'assistance judiciaire pour les personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile, notamment les apatrides.

10. Le Secrétariat fournira à la Plénière des informations actualisées sur l'état d'avancement de l'organisation, par le Conseil de l'Europe/CDCJ et le HCR conjointement, de la conférence internationale sur l'apatridie et des réunions techniques.

**5. Rétention administrative des migrants
Projet de rapport sur les conditions de rétention administrative des migrants et propositions de pistes possibles pour l'achèvement des travaux - (ix)**

Point pour information et décision

Action requise

- Examiner et, sous réserve d'amendements autant que nécessaire, adopter le rapport et les propositions de pistes possibles pour l'avenir
- Charger le Secrétariat de soumettre le rapport au Comité des Ministres.

11. Conformément à son mandat, le CDCJ est chargé par le Comité des Ministres de préparer, d'ici la fin de cette année, un rapport sur les travaux accomplis jusqu'à présent sur les conditions de rétention administrative des migrants, assorti de propositions de pistes possibles pour l'achèvement de ces travaux.

12. Le CDCJ est invité à examiner le projet de rapport et les propositions de pistes futures et de livrables en 2022 et au-delà le cas échéant, tels qu'ils figurent dans le document [CDCJ\(2021\)5](#). Ce document est le fruit des discussions qui se sont tenues au sein du Bureau lors de sa 110^e réunion les 20-21 avril 2021.

13. Après examen de ce document et à la lumière de tous les commentaires soumis par les délégations d'ici le 11 mai 2021 ainsi que durant la réunion plénière, le CDCJ est invité à adopter le rapport et les propositions de pistes possibles pour l'achèvement des travaux, et à charger le Secrétariat de communiquer le rapport au Comité des Ministres, de sorte que les propositions puissent être examinées dans le cadre du futur programme d'activités et de budget pour 2022-2025.

6. Préparation du projet de programme et de budget du Conseil de l'Europe pour 2022-2025 – Echange de vues

Point pour information et décision

6.a Actions et activités prioritaires du CDCJ pour 2022-2025

6.b Projet de futur mandat du CDCJ et de ses organes subordonnés

Action requise

- Prendre note de l'état de la mise en œuvre des activités du CDCJ du présent biennium (2020-2021) conformément à son mandat
- Examiner les propositions du Bureau quant aux projets de programme de travail du CDCJ et de priorités proposées, telles qu'elles figurent dans le document CDCJ(2021)9 et les projets de mandats correspondants, les réviser et les compléter autant que nécessaire, et convenir des orientations générales et des actions prioritaires du CDCJ pour 2022-2025
- Charger le Secrétariat d'informer le Comité des Ministres des décisions prises par le CDCJ à cet égard et inviter le Président à communiquer sur ces priorités lors de son échange de vues avec le Groupe de Rapporteurs sur la coopération juridique (GR-J) le 15 juin 2021.

14. Lors de sa 95^e réunion en novembre 2020, le CDCJ est convenu des propositions d'activités à entreprendre durant l'exercice biennal 2022-2023 sur les sujets identifiés, en tenant compte de la nécessité de poursuivre la mise en œuvre de certaines activités.

15. Depuis la dernière réunion plénière, le Conseil de l'Europe s'est orienté vers un programme et un plan de quatre ans et, par conséquent, le CDCJ a besoin d'examiner et de préparer en conséquence son programme de travail. Prenant en compte le calendrier pour la préparation du prochain et premier programme et budget quadriennal du Conseil de l'Europe (2022-2025), et le nouveau cadre stratégique de quatre ans du Conseil de l'Europe qui présente les grandes priorités stratégiques de l'Organisation pour 2022-2025 (document [SG/Inf\(2020\)34](#)), des propositions d'actions et d'activités prioritaires, de tâches et de livrables du CDCJ ont été élaborées sous l'autorité du Bureau pour présenter les livrables qui pourraient être proposés pour le futur projet de mandat du Comité, qui prendrait en compte la possibilité de revenir à deux réunions plénières par an. Le Secrétariat a également préparé un état de mise en œuvre des activités du CDCJ pour le présent biennium (2020-2021) conformément à son mandat actuel.

16. Le Bureau a pris note des informations fournies par le Secrétariat, a échangé des vues sur les propositions du Secrétariat et a soutenu la nécessité de deux Plénières annuelles. Les fruits de ses discussions figurent dans le document [CDCJ\(2021\)9](#). Il a été demandé aux délégations du CDCJ de soumettre tout commentaire par écrit, d'ici le 11 mai 2021, afin que le Comité puisse les prendre en compte lors de la prise de décision.

17. En vue de la présente réunion plénière, eu égard au calendrier de soumission des propositions pour discussion au sein des structures pertinentes du Conseil de l'Europe, le Secrétariat a élaboré des projets de mandats du CDCJ et de ses organes subordonnés proposés pour 2022-2025 (document CDCJ(2021)13) à soumettre au Comité pour approbation.

18. Le Comité est invité à prendre note de l'état de la mise en œuvre des activités du CDCJ pour 2020-2021), à examiner les propositions figurant dans le document CDCJ(2021)9, qui sont reflétées en conséquence dans les projets de mandats du CDCJ et de ses organes subordonnés proposés, à les réviser et à les compléter autant que nécessaire et à convenir des orientations générales et des actions prioritaires du CDCJ pour 2022-2025, et à charger le Secrétariat de communiquer aux structures pertinentes du Conseil de l'Europe en charge de la préparation du programme et du budget.

19. Le Comité est invité à charger le Secrétariat d'informer le Comité des Ministres des décisions prises par le CDCJ concernant les Actions et activités prioritaires du CDCJ pour 2022-2025 et inviter le Président à communiquer ces priorités lors de son échange de vues avec le Groupe de Rapporteurs sur la coopération juridique (GR-J) le 15 juin 2021.

6.c. Consultations en cours sur les travaux des comités directeurs et ad hoc : révision en cours de la [Resolution CM/Res\(2011\)24](#) concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail

Point pour information

Action requise

- Prendre note des informations fournies par le Secrétariat.

20. Le CDCJ est invité à prendre note des informations actualisées fournies par le Secrétariat sur les discussions au sein des Délégués du Comité des Ministres en ce qui

concerne la révision en cours de la [Résolution CM/Res\(2011\)24](#), concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail. Le CDCJ notera l'impact possible sur ses propres méthodes de travail (document [CDCJ\(2017\)3](#)).

7. Divers

21. Les membres du CDCJ qui souhaitent soulever toute autre question sont invités à en informer le Président et le Secrétariat (DGI-CDCJ@coe.int) avant la réunion.

8. Date et lieu de la prochaine réunion

22. Le CDCJ devrait confirmer les dates de sa prochaine réunion plénière qu'il est prévu de tenir par vidéoconférence les 18-19 novembre 2021 (1^{ère} séance) et, si nécessaire, les 1-2 décembre 2021 (2^e séance), selon le calendrier des réunions du CDCJ et autres événements pour 2021 convenu par le Bureau à sa 110^e réunion (voir document CDCJ(2021)4Rev1) à envoyer prochainement aux délégations du CDCJ).

9. Approbation du rapport de réunion abrégé

23. Le CDCJ sera invité à approuver le rapport de réunion abrégé lors de la réunion et le rapport de réunion complet par voie de procédure écrite après la réunion.